des conditions analogues à celles où se trouvent les voyageurs de 1re classe. Les trépidations de la marche et les mouvements du train ne sont pas, il est vrai, annihilés, mais ce serait une illusion de croire qu'un système, quelque bonnes que soient la construction et la suspension des véhicules, puisse produire ce résultat. En outre, le système adopté est le plus économique, car il permet d'utiliser en temps normal, pour le service du transport des marchandises, le matériel du train.

UN NOUVEL ABUS DE LA CROIX-ROUGE

Dans les deux dernières conférences internationales de la Croix-Rouge, des plaintes se sont fait entendre relativement à l'emploi abusif du signe et du nom de la Croix-Rouge, soit dans un intérêt mercantile, soit même dans des vues moins avouables. A la suite de ces révélations, des vœux ont été exprimés pour que les autorités compétentes prissent des mesures et édictassent des peines contre les auteurs de ces agissements regrettables. Ils sont en effet très préjudiciables à nos Sociétés, dont ils ravalent les insignes, et, ce qui est plus grave, détournent de sa véritable destination une marque à laquelle un traité international a attribué une signification et une valeur légales. Il appartient donc aux gouvernements, que cela concerne directement et qui seuls ont qualité pour agir dans ce sens, de légiférer sur cette matière, s'ils ne veulent pas se trouver, au moment d'une guerre, en présence d'abus enracinés, qu'ils auront alors autant de peine que d'intérêt à faire disparaître. Espérons que ceux qui n'ont pas encore compris que ce devoir leur incombe, ouvriront bientôt les yeux et se mettront à l'œuvre.

Notre tâche, à nous, se borne à enregistrer sans relâche les faits qui plaident en faveur d'une répression, dont l'urgence devient de jour en jour plus évidente. Plusieurs fois déjà, nous en avons signalé à nos lecteurs [1], et nous désirons mettre aujourd'hui sous leurs yeux un nouveau document qui est venu, depuis peu, grossir notre dossier.

[1] Voy. *Bulletin*, T. V, p. 9, T. VI p. 13, T. XI, p. 4.

Il s'agit d'un acte d'escroquerie, que les journaux français ont relaté au mois de novembre dernier.

Un sieur Cyrille Légier a fondé, de sa propre autorité, en 1885, un ordre humanitaire de chevalerie, qu'il a baptisé du nom de: « La Croix-Rouge française », et dont il s'intitule « Président général. » L'insigne qu'il a adopté, et qu'il faisait miroiter aux yeux de ses dupes, est une croix à quatre branches d'égale longueur, émaillées en rouge, reliées par une couronne de laurier et surmontées d'une couronne murale ; au centre, entourant les armes de Paris, est un cercle émaillé bleu, avec ces mots : « Prix humanitaire, C. R. F. » Le ruban, que l'on porte à la boutonnière, sans insigne, est multicolore. M. Légier faisait montre, en outre, d'un état-major de « hauts protecteurs » et de « délégués généraux » dont la liste fantaisiste aurait du dessiller les yeux des moins clairvoyants, puis d'un « Comité d'honneur », dont les membres se sont hâtés de protester contre cette qualité, dès qu'ils ont été instruits de l'usage qui avait été fait de leur nom pour appuyer des opérations frauduleuses.

Il couvrait aussi ses spéculations du manteau de la charité, en quêtant au profit d'un orphelinat d'Aulnay-lès-Bondy (Seine-et-Oise), village où était le siège de l'Ordre. La « directrice », de ce modeste orphelinat, que Légier qualifiait de « supérieure générale des sœurs de St-Joseph », et englobait dans son Comité d'honneur, leva les bras au ciel quand on lui apprit que la Croix-Rouge se donnait en échange d'une certaine somme destinée à son établissement. Jamais elle n'avait reçu un sou.

Il paraît que les années 1885 et 1886 donnèrent d'assez jolis profits à l'inventeur de ce stratagème, car il commandait alors par centaines les croix, qu'il doit encore au fabricant. Mais, en même temps, ses victimes commencèrent à le dénoncer et notre homme dut se soustraire aux perquisitions de la police. Réduit à opérer par correspondance, il essayait encore, il y a peu de temps, d'extorquer de l'argent en promettant des brevets de « grand officier fondateur » à ceux qui lui enverraient cinquante francs. Il est probable que plus d'un niais vaniteux s'y sera laissé prendre.